



Municipalité de
La Macaza

53, RUE DES PIONNIERS
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



Lac Chaud © J.B.

Bulletin d'information - Février 2019 - Spécial budget

Chers macaziens et chères macaziennes,

Le mois de janvier est bien entamé mais il est encore temps de vous souhaiter en mon nom ainsi qu'au nom des élus.es et des employés.es, une année remplie de douceurs et par-dessus tout de la santé afin de profiter de ce que la vie peut vous offrir de meilleur.

Vous donner le maximum d'informations concernant la gestion de la municipalité est une préoccupation constante du conseil. Cette année, nous innovons à nouveau en produisant une édition "Spécial budget". Dans le futur, nous comptons au début de chaque année, fournir à tous les payeurs de taxes, les documents importants en lien avec le budget.

Au niveau des ressources humaines, plusieurs ajustements ont été apportés à la fin de l'année 2018. Ainsi, nous souhaitons la bienvenue à Madame Caroline Dupuis, qui a été embauchée au poste de chargée de projet. C'est un plaisir de l'accueillir parmi l'équipe. Merci spécial à Madame Mireille Dubé qui effectue le remplacement à la comptabilité. Nous souhaitons également un prompt rétablissement à Mesdames Lise Poulin et Karine Paquette.

Un affichage du poste de contremaître a été lancé et affiché sur le site internet de la municipalité ainsi que sur ceux de l'UMQ et la FQM. Il faut dès maintenant prévoir le départ à la retraite de Monsieur Sylvio Chénier. L'année 2019 s'annonce très occupée.

Bonne lecture,

Céline Beauregard, mairesse

Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Mot du directeur général (Description du budget 2019)	2
• Urbanisme	18
• Horticulture	18
• Capsule d'histoire	19
• Informations générales	20 à 23
• Bibliothèque	21
• Calendrier des événements	24

Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel: info@municipalite.ca

En cas **d'urgence**,
vous pouvez rejoindre
le Service des travaux publics
(819) 278-5074

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 17h

Mercredi : 15h à 19h

Jeudi : 12h à 17h

Samedi : 9h à 12h

Heures d'ouverture de l'écocentre

Fermé jusqu'au printemps 2019

LE BUDGET 2019 EN DÉTAILS; POUR MIEUX COMPRENDRE

MISE EN CONTEXTE : LES DÉPENSES

Les dépenses non flexibles

Lorsque l'on parle d'un budget, il s'agit évidemment de prévisions budgétaires. Il y a des dépenses que l'on appelle incompressibles, c'est-à-dire que les élus **n'ont pas le choix de la décision**. C'est le cas des services de la Sûreté du Québec, les quotes-parts de la MRC, de la RIDR, de l'Agglomération et des équipements supra locaux qui sont fixées par d'autres instances. Elles ne devraient pas être modifiées pendant l'année. Par ailleurs, la rémunération du personnel est fixée pour l'année en vertu de la convention collective en vigueur pour le personnel syndiqué et selon les ententes établies entre le conseil municipal pour le personnel cadre. En principe, s'il n'y a pas abolition de poste, cette dépense devient pratiquement incompressible.

Les dépenses imprévisibles

Il peut cependant arriver en cours d'année des circonstances particulières qui peuvent avoir un impact sur la masse salariale, comme un congé de maladie et l'obligation de remplacement ou encore le départ de personnel pour la retraite. Le nombre d'employés est cependant fixé selon les besoins par le conseil municipal. D'autres dépenses sont moins prévisibles et peuvent varier selon les circonstances. On peut penser par exemple à l'entretien des chemins qui est en lien avec la température, les chutes de neige ou une inondation par exemple. On a vu en 2018 que la prévision de la dépense en frais juridiques en raison d'un seul dossier a été 4 fois plus élevée que la prévision. Autre exemple, compte-tenu de la volonté du conseil de réaliser certains projets et que des études et validation seront nécessaires, la prévision de dépenses pourrait s'avérer insuffisante. Par contre, certaines dépenses prévues peuvent finalement être moindres que les prévisions. **Le conseil municipal doit composer** avec l'ensemble de ces éléments pour adopter des **prévisions budgétaires réalistes**, tout en cherchant à minimiser les hausses drastiques de la taxation, mais suffisantes pour être en mesure de poser des gestes significatifs pour le mieux-être de la collectivité.

Développer pour le mieux-être de la communauté

Les prévisions budgétaires 2019 ont été préparées en tenant compte de la volonté du conseil, à la fois, de **limiter les hausses de taxes**, mais de **réaliser un certain nombre de projets visant à dynamiser** la collectivité. Les citoyens et citoyennes ont certainement eu écho de plusieurs projets qui ont été abordés au cours de l'année 2018. Le budget 2019 cherchera à **rendre plus concrets** certains projets réalisables en visant deux objectifs fondamentaux : permettre aux citoyens **plus âgés de demeurer le plus longtemps** possible dans leur milieu de vie en offrant des services le favorisant d'une part et d'autre part créer des conditions qui permettront du développement ayant comme impact de créer de l'emploi et **attirer de nouvelles et jeunes familles**. Ce sont là des objectifs certes ambitieux mais qui apporteront des bénéfices concrets tant à la municipalité comme milieu de vie qu'à ses citoyennes et citoyens individuellement, ce qui apparaît essentiel aux membres du conseil. Ceci impose tant aux élus qu'à l'administration d'être proactifs, mais également rigoureux, dans les façons d'agir tout en **respectant la capacité financière de la municipalité** et de la capacité de payer des citoyennes et citoyens ayant toujours à l'esprit les deux objectifs fixés.

LE BUDGET 2019 EN DÉTAILS; POUR MIEUX COMPRENDRE

Les citoyens et les citoyennes au cœur des projets

Tout ne pourra pas être réalisé en même temps, certains projets pourront bien sûr être modifiés en cours de route et même certains abandonnés, du moins pour le moment. Mais il faut, si l'on souhaite un bel avenir pour la municipalité, que des projets se réalisent. Et le conseil compte sur l'appui des citoyennes et des citoyens pour y arriver. Les élus souhaitent que, **grâce à de l'information transparente et continue**, les citoyennes et les citoyens se sentent impliqués, parties des décisions à venir, que la perception et le ressenti à l'égard des projets fassent parties des conditions gagnantes de la réalisation de **projets porteurs pour l'avenir de la municipalité** comme institution mais encore davantage pour la communauté, c'est-à-dire chacun, chacune des citoyens.nes individuellement. Une municipalité en santé est une municipalité qui bouge. Il est normal que des craintes puissent être soulevées par certains et qu'ils puissent les exprimer. Non seulement cela est-il normal mais cela peut être sain, permettant de bonifier les projets. Ces projets émanent des réponses obtenues en 2015 du sondage fait en lien avec la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Ce ne doit pas être les projets uniquement du conseil mais de la communauté dans son sens le plus large. Ces craintes ne doivent pas viser d'empêcher tout aboutissement de projets. Les craintes, en s'exprimant doivent plutôt permettre de bonifier les projets proposés et que les craintes et la peur du changement ne deviennent que des éteignoirs empêchant de faire avancer la communauté.

Chaque citoyenne, chaque citoyen peut ainsi être un agent de développement.

L'appui du milieu fait partie des conditions gagnantes, des conditions de réussite collective. Ce qui doit être privilégié en ce sens est la communication et le maximum d'information transmise en toute transparence afin de favoriser une convergence entre les propositions du conseil et le ressenti de la population, non seulement l'avancement mais la concrétisation de certains projets. Nous sommes ici au cœur des conditions de développement local : initier des projets, ce qu'on appelle des conditions objectives et obtenir l'appui de la collectivité qui réfère davantage aux conditions subjectives.

En ce sens, nous vous proposons comme premier exercice **de vous faire une présentation détaillée des prévisions budgétaires 2019** afin de permettre à tous et chacun de mieux comprendre le sens des prévisions budgétaires, les tenants et aboutissants de ces prévisions et sur quelle base elles reposent.



COMPARATIF BUDGÉTAIRE

DÉPENSES	BUDGET 2019	BUDGET 2018
TOTAL CONSEIL MUNICIPAL	137 180 \$	115 070 \$
TOTAL COUR MUNICIPALE	1 000 \$	1 000 \$
TOTAL GESTION FINANCIERE ET ADMINSTRATIVE	479 615 \$	402 442 \$
TOTAL GREFFE	68 399 \$	44 906 \$
TOTAL EVALUATION	53 614 \$	56 244 \$
TOTAL AUTRES	35 500 \$	32 000 \$
TOTAL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	775 308 \$	651 662 \$
TOTAL POLICE	185 634 \$	180 000 \$
TOTAL SECURITE INCENDIE	174 716 \$	147 093 \$
TOTAL SECURITE CIVILE	8 212 \$	6 792 \$
TOTAL SECURITE AUTRES	1 575 \$	1 500 \$
TOTAL - SECURITE PUBLIQUE	370 137 \$	335 385 \$
TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	374 032 \$	362 128 \$
TOTAL ENLEVEMENT DE LA NEIGE	401 275 \$	358 944 \$
TOTAL - ECLAIRAGE DES RUES	16 800 \$	16 800 \$
TOTAL - CIRCULATION ET STATIONNEMENT	3 100 \$	3 100 \$
TOTAL - TRANSPORT ROUTIER - AUTRE	4 237 \$	4 258 \$
TOTAL - TRANSPORT ROUTIER	799 444 \$	745 230 \$
TOTAL - RESEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU	20 795 \$	20 795 \$
TOTAL - DISPOSITION AU SITE	- \$	- \$
TOTAL - DECHETS - COLLECTE ET TRANSPORT	73 562 \$	67 871 \$
TOTAL - MATIERES SELECTIVES - COLL. ET TRANS.	131 680 \$	89 502 \$
TOTAL - GESTION	- \$	- \$
TOTAL - COURS D'EAU	8 990 \$	1 861 \$
TOTAL - HYGIENE DU MILIEU	235 027 \$	180 029 \$
TOTAL-LOGEMENT SOCIAL	350 \$	343 \$
TOTAL -SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	350 \$	343 \$
TOTAL - AMENAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	145 206 \$	134 546 \$
TOTAL - PROMOTION ET DEV. ECONOMIQUE	18 889 \$	18 747 \$
TOTAL - AUTRES - PROMOTION, URBANISME ET DEV.	75 739 \$	11 500 \$
TOTAL - TOURISME	9 775 \$	10 184 \$
TOTAL - HORTICULTURE	59 231 \$	51 686 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	308 840 \$	226 663 \$
TOTAL - ACTIVITES RECREATIVES	174 \$	- \$
TOTAL - CENTRE COMMUNAUTAIRE	28 391 \$	30 075 \$
TOTAL - ARENA ET PATINOIRE	6 499 \$	14 013 \$
TOTAL - PARCS ET TERRAINS DE JEUX	125 881 \$	127 172 \$
TOTAL - AUTRES - LOISIRS	45 656 \$	42 000 \$
TOTAL- AUTRES - CULTURE	300 \$	- \$
TOTAL - CENTRE CULTUREL	- \$	- \$
TOTAL - BIBLIOTHEQUE	98 826 \$	87 421 \$
TOTAL - SUBVENTIONS OBNL	10 500 \$	2 500 \$
TOTAL -LOISIRS ET CULTURE	316 227 \$	303 181 \$
TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	29 953 \$	17 068 \$
TOTAL - AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	32 538 \$	1 752 \$
TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	62 491 \$	18 820 \$
SOUS-TOTAL - DÉPENSES	2 867 824 \$	2 461 313 \$
CONCILIATION A DES FINS FISCALES		
TOTAL - REMBOURSEMENT DETTE A LONG TERME	79 434 \$	88 225 \$
TOTAL - AFFECTATION ACTIVITES INVESTISSEMENT	- \$	- \$
TOTAL - AUTRES AFFECTATIONS	16 835 \$	- \$
TOTAL - CONCILIATION A DES FINS FISCALES	96 069 \$	88 225 \$
IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX		
TOTAL - IMMOBILISATIONS - FONDS GÉNÉRAUX	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 963 893 \$	2 549 538 \$
REVENUS		
TOTAL - TAXES	1 506 146 \$	1 433 170 \$
TOTAL- TARIFICATION -SERVICES MUNICIPAUX	185 214 \$	185 214 \$
TOTAL - PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	550 536 \$	441 261 \$
TOTAL - SERVICES RENDUS	226 049 \$	216 149 \$
TOTAL - MUTATIONS	70 000 \$	
TOTAL - AMENDES	750 \$	750 \$
TOTAL -AUTRES REVENUS	- \$	- \$
TOTAL - TRANSFERTS	425 198 \$	272 994 \$
TOTAL DES REVENUS	2 963 893 \$	2 549 538 \$
SURPLUS (DÉFICIT)	0 \$	0 \$

BUDGET 2019 - LES DÉPENSES

Si on compare les prévisions budgétaires 2018 et 2019, on se rend compte d'un écart important : en 2018, les prévisions budgétaires étaient 2 549 540\$ alors qu'elles sont de 2 963 892\$ en 2019, soit un écart de 414 352\$. Nous vous rassurons immédiatement, de ce montant **seulement un montant de 72 976\$ sera supporté via la taxe résidentielle**. Nous reviendrons en parler quand nous expliquerons les revenus. La question qui importe est d'abord d'expliquer pourquoi un tel écart, qu'est-ce qui le compose. Nous allons regarder de plus près chacune des fonctions du budget pour ce faire.

Budget 2019 - Les dépenses relatives à l'administration générale

En 2018, on prévoyait des dépenses de 651 662\$ et en 2019 nous prévoyons des dépenses de 775 308\$, donc un écart de 123 646\$.

Rémunération des élus; le gouvernement fédéral s'en mêle

Au niveau des dépenses relatives au conseil municipal, il y a un écart de 22 109\$ (2018-115 071\$ et en 2019-137 180\$). Ce qui explique cet écart n'est pas dû uniquement à une augmentation que se serait octroyée les élus principalement. L'augmentation totale de la rémunération des élus représentent 9 720\$. La différence est due à, entre autres choses, une décision du gouvernement fédéral. Jusqu'en 2018, la rémunération était composée de deux éléments : un salaire et une allocation de dépenses non imposables. Or, à compter de 2019, le gouvernement fédéral a décidé que l'allocation de dépenses devenait du salaire sujet à l'impôt et aux charges sociales qui en découlent. Du côté de Québec, l'allocation non imposable demeure. Mais la décision du gouvernement fédéral n'est pas sans impact financier. Pour conserver le même montant, mais en rendant l'allocation de dépenses imposable, **cela se traduit par une charge supplémentaire de 12 389\$ sans que les élus aient plus d'argent dans leurs goussets**.

Budget 2019- Gestion financière et administrative ; plusieurs éléments

Au niveau de la gestion financière et administrative, on constate un écart de 77 173\$ (en 2018-402 442\$ et en 2019-479 615\$). On doit savoir qu'à ce poste budgétaire, la rémunération comprend celle de la direction générale, de l'adjointe à la trésorerie, 50% de la rémunération du DGA, 50% de la rémunération de la secrétaire multiservices et de la rémunération de la réceptionniste. De plus la vérification comptable fait partie de cette fonction budgétaire. Or, en 2018, la rémunération du DGA a été budgétée en fonction de son congé de paternité, soit une semaine sur deux rémunérée. En 2019, à compter d'avril, son congé se terminant, sa rémunération est budgétée hebdomadairement. D'autre part, le conseil municipal, considérant la volonté que des projets se réalisent, a décidé l'engagement d'une chargée de projet. Également, les augmentations de salaire prévues à la convention s'appliquent. Enfin, l'arrêt de travail de l'adjointe aux finances pour une longue période pour des raisons personnelles a obligé son remplacement par un contrat par le biais du vérificateur de la municipalité qui est plus onéreux que le salaire régulier de l'adjointe aux finances. Pour en rassurer quelques-uns, la rémunération de la direction générale demeure inchangée, et cela, depuis l'arrivée de l'actuel directeur général, soit depuis le 1^{er} mars 2016.

Au niveau du greffe, on constate un écart de 21 493\$ (en 2018-44 906\$ et en 2019 66 399\$). Comme cela a été expliqué précédemment, la rémunération du DGA est attribuée également à 50% au service du greffe et à 50% à l'administration générale. Or, comme dit précédemment, sa rémunération a été budgétée en fonction de son congé de paternité alors qu'en 2019, à compter d'avril elle est budgétée en 2019 sur une base hebdomadaire. Il faut aussi se rappeler que 50% de la rémunération de la secrétaire multiservices est attribué au service du greffe. De plus, la secrétaire multiservices qui faisait 2 jours par semaine à la réception ne fera plus la réception et la réceptionniste augmentera à 5 jours-semaine. Ceci a un léger impact financier tant à l'administration qu'au greffe.

Au niveau de l'évaluation, il s'agit d'une quote-part payée à la MRC. On constate à ce poste budgétaire un écart favorable de 2 630\$ (en 2018-56 244\$ et en 2019-53 614\$).

Dans autres, il y a un écart de 3 500\$. Cet élément du budget comprend notamment l'impression du bulletin municipal et autres impressions et les frais juridiques. Une augmentation prévue pour les impressions de 1 000\$ et une augmentation des frais juridiques de 15 000\$ à 17 500\$ compte-tenu des démarches légales en cours et de dossiers probables composent l'écart de 3 500\$. La situation vécue en 2018 nécessite une certaine prudence à ce chapitre.

Budget 2019- Sécurité publique

Les coûts de sécurité publique sont pratiquement des dépenses incompressibles. Les coûts de la Sûreté du Québec, une tarification, elle subit une augmentation de 3.13% en 2019. La municipalité n'a évidemment pas de contrôle sur cette dépense. Pour le service incendie, il s'agit d'une quote-part chargée par la Ville de Rivière-Rouge qui gère le service incendie au niveau de l'agglomération de Rivière-Rouge-La Macaza. En ce qui a trait aux mesures d'urgence, la municipalité voit ses obligations augmentées par le plan de mesure d'urgence. Globalement, cela explique un écart de 34 752\$ (en 2018-335 385\$ et en 2019-370 137\$)

Budget 2019 -Transport routier / Voirie

Au niveau du transport qui comprend principalement l'entretien des chemins et le déneigement, on constate un écart de 54 214\$ (en 2018-745 230\$ et en 2019-799 444\$). Cet écart est attribuable aux augmentations de salaire et d'échelons prévues à la convention collective, au départ du contremaître et à son remplacement et une prévision en hausse des abrasifs. Notre contremaître actuel est employé de la municipalité depuis une vingtaine d'années. Sylvio a une connaissance exceptionnelle du territoire et une mémoire tout aussi exceptionnelle. Il est important qu'une partie de son savoir puisse être communiqué à son remplaçant et il est prévu qu'ils travailleront conjointement pendant un certain nombre de mois. Il faut aussi prévoir le départ d'un employé col bleu à l'automne prochain, ce qui pourrait avoir un léger impact financier. Enfin, nous avons ajouté une demi-journée d'ouverture à l'écocentre pour 2019 en raison du fort achalandage observé en 2018.

Budget 2019 - Hygiène du milieu/gestion des déchets

À cette fonction budgétaire, l'écart est de 54 998\$ (en 2018-180 029\$ et en 2019-235 027\$). Cet écart est dû à la collecte et la disposition des matières résiduelles (le bac brun et la quote-part à la RIDR). Il s'agit donc d'une quote-part et donc d'une dépense incompressible. Nous avons aussi augmenté le budget « cours d'eau » compte-tenu de l'expérience en 2018 pour le captage de castors.

Budget 2019 - Santé bien-être

Il s'agit d'un poste budgétaire minime qui a été arrondi de 343\$ à 350\$.

Budget 2019 – Aménagement/ urbanisme/ environnement et développement

Cette fonction budgétaire comprend l'urbanisme, l'aménagement, l'environnement, la promotion et le développement et l'horticulture. Au niveau de l'urbanisme et environnement, il y a un écart de 10 660\$ attribuable d'une part aux augmentations de salaire et d'échelon prévues à la convention collective, mais principalement parce que nous avons prévu un montant pour la révision de la réglementation en urbanisme dans le sens d'un allègement lorsque possible et tel que souhaité par les élus.

Au niveau de la promotion et du développement, il y a un écart significatif, soit de 64 381\$ (en 2018-30 247\$ et en 2019-94 628\$), ce qui va dans le sens des objectifs fixés par le conseil. Ces argentts serviront principalement à faire réaliser des études et analyses par des consultants, analyses nécessaires et préalables à certains projets et à la recherche de subventions.

En horticulture il y a un écart de 7 545\$ (en 2018-51 686\$ et en 2019-59 231\$). Cet écart s'explique par l'engagement d'un étudiant pour prêter main-forte à notre horticulteur et un petit projet de ce dernier.

Budget 2019 - Loisirs

Les loisirs comprennent la rémunération du responsable, diverses activités, les dépenses reliées à la salle communautaire, l'aréna de Rivière-Rouge et la gare (dépenses d'agglomération), les équipements supra-locaux (Mont-Laurier), la patinoire, le jardin communautaire, les parcs et terrains de jeux, et finalement la bibliothèque. L'écart dans cette fonction budgétaire est de 13 405\$ (en 2018-303 182\$ et en 2019-316 227\$). Depuis l'arrivée du responsable des loisirs, tous constatent l'augmentation et la qualité des activités organisées. Les usagers à la bibliothèque sont à la hausse constante tant chez les résidents que les villégiateurs. L'écart s'explique principalement par le fait que la responsable de la bibliothèque se consacrant à la gestion, on doit engager une personne pour combler les heures de comptoir à temps partiel qui étaient auparavant exécutées par la responsable de la bibliothèque.

Budget 2019 - Frais de financement

A cette fonction budgétaire, on constate un écart de 43 671\$ (en 2018-18 820\$ et en 2019-62 491\$). Cet écart s'explique par le fait que la municipalité a dû remplacer un camion 10 roues. Le vieux camion avait une vingtaine d'années d'usage et il avait atteint la fin de sa vie utile. Il était entièrement payé alors que le nouveau camion a dû faire l'objet d'un règlement d'emprunt, ce qui explique l'écart. Pour 2019, la portion des intérêts à payer sur le nouveau règlement d'emprunt s'applique donc ici.

Budget 2019 - Conciliation à des fins fiscales

En ce qui concerne le remboursement de la dette à long terme, il y a un écart de 7844\$ entre 2018 et 2019. Il y a eu, au cours de 2018, un refinancement du règlement d'emprunt du camion 10 roues acquis en 2014, un nouveau règlement pour le nouveau camion. Compte tenu de ce qui précède, il y a en 2019 un seul remboursement de capital à effectuer sur un des camions. L'effet global du remboursement de la dette se fera davantage sentir en 2020 alors qu'il y aura deux remboursements de capital à effectuer sur les deux camions. Par ailleurs, il était prévu une affectation de 8 000\$ pour l'acquisition d'un nouveau véhicule à l'urbanisme qui a finalement été payé comptant via le fonds de roulement. Enfin la dépense relative au Conseil régional d'environnement (CRÉ) a été affectée au financement alors qu'elle aurait dû être affectée à la dépense. Ceci sera corrigé par une écriture de régularisation dans les prochaines semaines. En conclusion, compte tenu du jeu des règlements d'emprunt, nous avons un congé de remboursement en 2019.

En résumé, les écarts entre les budgets de 2018 et 2019 sont les suivants:

Administration générale : 123 646\$
Sécurité publique : 34 752\$
Transport routier : 54 214\$
Hygiène du milieu : 54 998\$
Santé bien-être : 7\$
Aménagement-urbanisme-environnement-développement : 82 177\$
Loisirs : 13 046\$
Frais de financement : 43 671\$
Conciliation à des fins fiscales : 7 844\$

TOTAL : 414 355\$

Ce qu'on doit bien comprendre, les dépenses en augmentation qui sont dues à des décisions du conseil soit l'engagement d'une chargée de projet, un montant supplémentaire en promotion afin de réaliser un certain nombre d'études, un montant pour la révision de la réglementation d'urbanisme, l'engagement de trois étudiants, l'ajout d'une demi-journée à l'écocentre, l'ajout de deux jours à la réception, l'engagement d'une personne à temps partiel à la bibliothèque, l'impact du remplacement du contremaître, un montant supplémentaire pour les abrasifs **représentent environ 50% de l'augmentation des dépenses, l'autre 50% étant dues à des hausses des dépenses incompressibles.**

BUDGET 2019- LES REVENUS

Revenus 2019- La taxe résidentielle et sur les immeubles non résidentiel

Une fois les dépenses auxquelles on doit faire face étant déterminées, le conseil devait déterminer sur quelles sources de financement il devait compter pour supporter les dépenses prévues. Le taux de la taxe résidentielle se situait à 0.735\$ du 100\$ d'évaluation en 2018. **Le taux est relativement stable depuis plusieurs années** et les augmentations budgétaires n'étant basées que sur les augmentations des valeurs lors du changement du rôle d'évaluation triennal. 2019 est la dernière année du présent rôle d'évaluation. Le conseil a convenu qu'une augmentation de 0.015\$ du 100\$ était convenable dans les circonstances, ce qui permet des revenus supplémentaires de 72 976\$. Les services rendus devraient quant à eux augmenter de 9 900\$. Le conseil a par ailleurs **convenu de conserver la tarification sans augmentation (aqueduc, matières résiduelles)**. Il restait à voir les transferts possibles et la taxe sur les immeubles non résidentiels pour combler les besoins en revenus. La taxe sur les immeubles non résidentiels était fixée à 1,548\$ du 100\$ d'évaluation en 2018. Sur la recommandation de notre vérificateur qui a fait des comparaisons avec d'autres municipalités, le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels a été fixé à 1,957\$ du 100\$ d'évaluation pour 2019. Ceci étant dit, le conseil a voulu protéger ses petits commerces et industries et il a été convenu que les entreprises comptant moins de 20 employés pourraient se voir octroyer un remboursement de la différence entre le taux 2019 et le taux 2018 conditionnellement à ce que les taxes soient payées dans l'année courante. Donc, les entreprises de moins de 20 employés conserveront en pratique le taux de 1,548\$ à la condition de payer leurs taxes dans l'année, sans retard.

Revenus 2019- Paiements tenant lieu de taxes et transferts

Par ailleurs on estime recevoir en paiement tenant lieu de taxes de la part des gouvernements provincial et fédéral un montant supplémentaire en paiement tenant lieu des taxes de 109 275\$. Enfin la différence est comblée par des transferts. En effet les transferts passeront de 272 994\$ en 2018 à 425 198\$ en 2019, soit un écart positif de 152 204\$: ce montant de 152 204\$ est composé de 71 006\$ provenant de la subvention pour l'entretien des chemins qui passe de 168 000\$ à 240 000\$, 10 460\$ en redevances pour les matières résiduelles, 60 892\$ de subventions annoncées, une subvention emploi étudiant 6000\$. Et un montant en provenance du fonds vert 18 646\$. Par ailleurs, nous avons prévu une baisse de 15 000\$ quant à la subvention en provenance du budget discrétionnaire du député provincial. **L'impact pour une résidence évaluée à 100 000\$ est ainsi de 15.00\$ par année, évaluée à 200 000\$, 30\$ par année, évaluée à 400 000\$, 60\$ par année.** Il s'agit d'une hausse qu'on peut convenir de très raisonnable dans les circonstances.

En résumé, les nouveaux revenus prévus pour 2019 sont les suivants:

Hausse revenus de taxation : 72 976\$
 Hausse paiement tenant lieu de taxes : 109 275\$
 Hausse services rendus : 9 900\$
 Droits de mutations : 70 000\$
 Hausse des transferts : 152 204\$
Total : 414 355\$



Évolution de la valeur réelle des revenus de taxation foncière et de tarification (2009-2019)

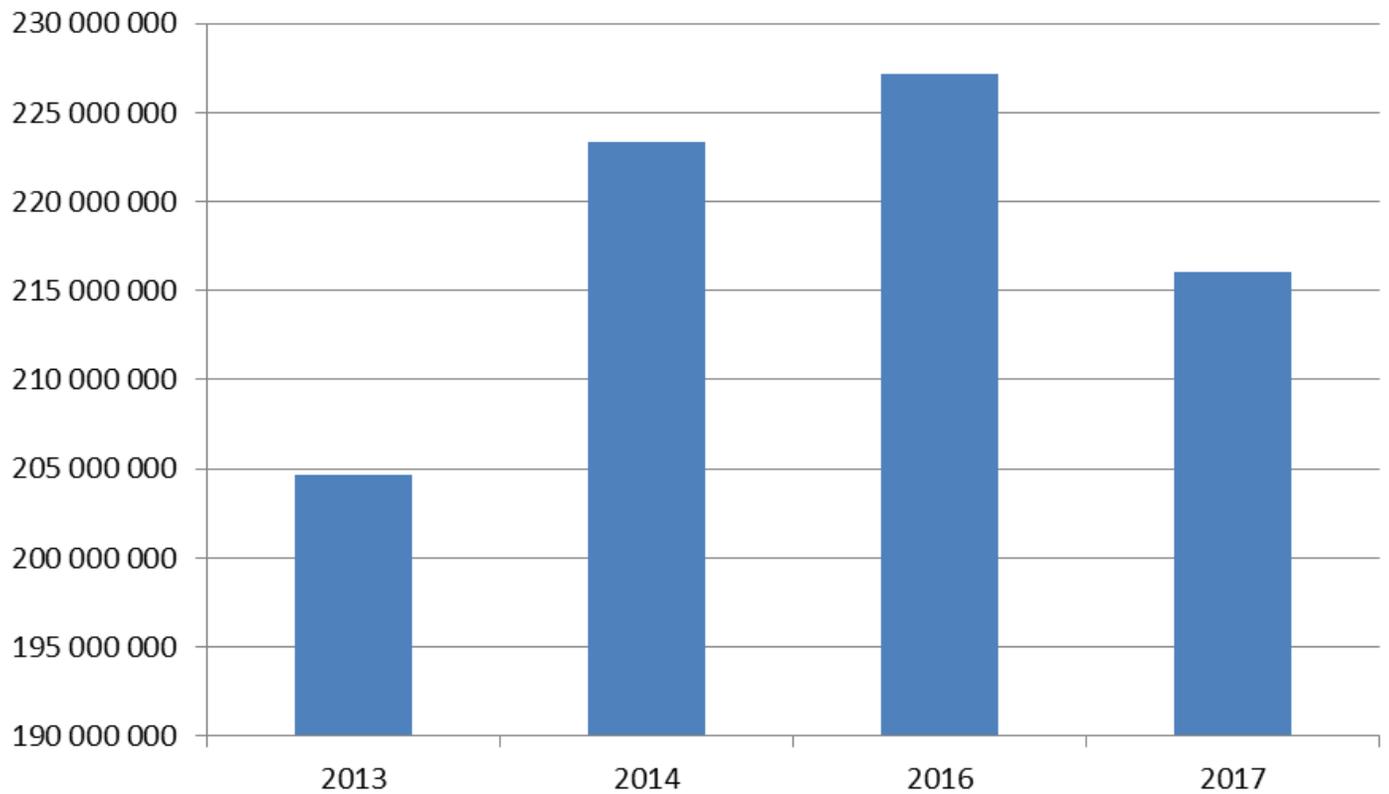
Année	Taux de taxation par 100\$ d'évaluation (résidentiel)	Taux de taxation par 100\$ d'évaluation (non résidentiel et commercial)	Revenus de taxation foncière (incluant la tarification pour les services municipaux et excluant les tenants lieux de taxes).	% de variation des revenus de taxation foncière par rapport à l'année précédente	% de variation de l'inflation au Québec	Évolution de la valeur réelle des revenus de taxation (en prenant en compte l'inflation).
2009	0.78	1.86	1 414 032\$			
2010	0.8123	1.61223	1 353 899\$	- 4,3%	1,2%	- 5,5%
2011	0.75	1.69	1 492 820\$	1,1%	3,0%	- 1,9%
2012	0.75	1.69	1 549 772\$	1,0%	2,1%	- 1,1%
2013	0.75	1.69	1 549 246\$	0%	0,7%	- 0,7%
2014	0.72	1.505	1 520 661\$	-1,8%	1,4%	- 3,2%
2015	0.72	1.505	1 618 557\$	1,1%	1,1%	0%
2016	0.72	1.505	1 648 803\$	1,0%	0,7%	0,3%
2017	0.735	1.548	1 607 475\$	-2,5%	1,0 %	-3,5%
2018	0.735	1.548	1 618 384\$	1%	1,7%	-0,7%
2019	0.7509	1.9559	1 667 360\$ ***	3%	1,2%*	1,8%
Total						-14,5%**

* Le % de variation de l'inflation au Québec en 2019 est estimé en fonction de la moyenne des années 2012 à 2018 telle que compilée par l'Institut de la statistique du Québec.

** Cette baisse de 14,5% équivaut à une baisse des revenus de taxation de près de 205 035\$ par rapport à 2009.

*** Ce chiffre tient compte du crédit de taxes nouvellement offert aux entreprises de 20 employés et moins. Le crédit de taxe ramène à 0% la hausse de la taxe commerciale par rapport à 2018.

Évolution de la valeur du rôle triennal d'évaluation foncière - La Macaza



Année	2013	2014	2016	2017
Valeur totale inscrite au rôle	204 688 000\$	223 315 400\$	227 149 500\$	216 022 600\$



Programme triennal d'immobilisation 2019-2021

Description	2019	2020	2021	Source de financement
Stationnement et aire de repos (pont de fer)	60 000 \$			Surplus- Subvention (20000.00\$)
Électricité (écocentre, zone multiactivités)	150 000 \$			Règlement d'emprunt- Subvention
Aménagement zone multiactivités	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Terrain résidence aînés ALM	150 000 \$			Règlement d'emprunt
Bureaux Hôtel de ville (aménagement)	100 000 \$			Règlement d'emprunt
Local communautaire	275 000 \$			Règlement d'emprunt- Subvention
Camping	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Église	75 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
PIQM (cabanon / toilette / parcours d'exercices)		105 000 \$		Subvention (84000\$)- Surplus(21000\$)
Affiches et plaques municipales	35 000 \$			Surplus
Réseau routier	250 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	TECQ et surplus
Sentier multifonctionnel	100 000 \$			Surplus et subvention (40892\$)
Camion 6 roues (2005)		225 000 \$		Règlement d'emprunt
Station lavage de bateau	25 000 \$			Surplus- Subvention
Chemins: des Chutes et La Clair (arpentage, test sol)	15 000 \$			Surplus
Compresseur garage	3 600 \$			Surplus
Dalle de béton écocentre	7 000 \$			Surplus
Serveur informatique	5 000 \$			Surplus
Terrain de tennis (surface)		10 000 \$		Surplus- Subvention
Débitmètre-filtre (eau potable)	5 000 \$			Surplus
Équipements salle communautaire	5 000 \$	5 000 \$		Surplus
Équipements et infrastructures parc	10 000 \$	10 000 \$		Surplus
Passerelle (pont de fer / pont couvert)		200 000 \$	100 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Patinoire			150 000 \$	Règlement d'emprunt- Subvention
Rangement (écocentre)	5 000 \$			Surplus
Total	1 575 600 \$	1 305 000 \$	1 000 000 \$	

Le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021 : un exercice de réflexion, pas de décision

Voici un sujet qui fait beaucoup jaser. D'autant plus que nous avons pu lire dans un hebdomadaire un commentaire qui aurait nécessité des explications, ce que nous n'avons malheureusement pu faire. Les chiffres que l'on retrouve au PTI ont pu faire peur à certains. On peut le comprendre. Mais une fois que tous comprendront ce qui en retourne véritablement, bien des craintes pourront disparaître.

Le programme triennal d'immobilisation (PTI) est certes un document important du processus budgétaire. Il indique les orientations que souhaitent prendre un conseil municipal. **Il ne s'agit cependant pas d'un document d'engagements définitifs pour tous les projets qu'on y retrouve.** Dans plusieurs cas, des validations sont nécessaires pour envisager définitivement leur faisabilité et qui permettront également de mieux les situer dans le temps et de pouvoir envisager correctement leur financement. Il faut donc voir ce document **avec beaucoup de circonspection et de prudence.** De plus les montants qu'on y retrouve **sont à titre indicatif et il s'agit d'estimations grossières** de ces projets.

PTI – Plusieurs éléments avant d'aller de l'avant

Avec des analyses plus poussées, ces montants pourraient être revus soit à la baisse soit à la hausse, ce qui aura inévitablement des impacts tant sur le financement que sur le moment de la réalisation. De plus, nombre de projets peuvent être admissibles à des subventions qui viendraient réduire considérablement les obligations municipales et ce ne sont pas nécessairement toutes des dépenses qui seront ainsi uniquement à la charge de la municipalité. Les décisions finales dans plusieurs cas ne sont pas prises à ce stade. Il faut donc voir ce document davantage comme un document qui donne une idée des réflexions des élus, que les décisions dans la plupart des cas sont à venir et de souhaits qui pourraient se matérialiser si toutes les conditions, plusieurs étant inconnues à ce stade, sont réunies.

PTI- Un accès sécuritaire au P'tit train du nord

Il y a des projets suffisamment avancés pour que l'on soit en mesure de vous indiquer qu'ils se réaliseront dès 2019. Par exemple, la municipalité qui a reçu l'assurance d'une subvention de 20 000\$ pour l'aménagement d'un terrain de stationnement et d'une aire de repos près du Pont de fer sur le chemin des Cascades se réalisera en 2019. Le projet aurait dû déjà être terminé mais l'obligation finalement d'avoir recours à son pouvoir d'expropriation l'a retardé. Nous sommes à effectuer les dernières démarches pour rendre le transfert de propriété effectif et on pourra enfin le réaliser. Le surplus devrait assurer le financement de la part à investir par la municipalité.

PTI- Sentier accessible à tous

Autre exemple, le sentier multifonctionnel derrière l'Hôtel de Ville. Il devrait être réalisé en 2019. Il reste cependant une étude à réaliser avant d'aller de l'avant. Une subvention de 40 892\$ est déjà annoncée pour ce projet mais nous devons tout de même attendre son acceptation définitive pour un budget total qui devrait se situer entre 82 000\$ et 100 000\$, montant qui apparaît au Programme triennal d'immobilisation. Au financement, les surplus seront mis à partie.

PTI- L'affichage municipal

Certains auront remarqué que l'affiche à l'Hôtel de Ville est en mauvais état. On doit la refaire. Le conseil a voulu en profiter pour revoir l'ensemble des affiches municipales. Nous avons reçu une soumission de la maison Lyse Beauchamp de Mont-Laurier et nous souhaitons aller de l'avant en 2019. Un montant de 35 000\$ apparaît au PTI et ce projet sera financé à même le surplus accumulé.

PTI- Station de lavage de bateau

Suite à plusieurs commentaires concernant le lavage de bateau tel qu'il est pratiqué actuellement, le conseil a prévu un montant de 25 000\$ pour l'établissement d'une station de lavage de bateau au garage municipal financé a même le surplus accumulé.

PTI- Rangement de l'électronique à l'écocentre

Il y a déjà un petit projet éliminé, celui du rangement à l'écocentre, 5 000\$ prévus. En effet, l'Association pour le recyclage des produits électroniques fournira un conteneur maritime gratuitement pour les appareils électroniques.

L'ensemble de ces projets qui devraient se réaliser en cours d'année représente un montant de 218 600\$. Le financement sera fait ainsi : 60 892\$ en subvention, 60 000\$ par le Fonds vert et 97 708\$ via le surplus accumulé. Les autres projets que l'on retrouve au PTI doivent faire l'objet de validation, d'analyses et d'études plus approfondies **avant qu'une décision d'aller de l'avant ou non ne soit prise**. Suite à ces études et validations, certains projets pourraient être modifiés à la hausse ou à la baisse, reportés dans le temps ou simplement abandonnés, du moins pour le moment. Avant toute décision définitive, vous serez mis au courant.

PTI- Électricité vers l'Écocentre et la zone multi activités

Le projet de l'électricité vers l'écocentre et la zone multi-activités (anciennement on parlait de parc industriel) comporte deux éléments. Le premier élément est l'approvisionnement de l'électricité vers l'écocentre, décision déjà prise et qui sera financé par le Fonds vert. L'autre élément est d'approvisionner la zone multiservices en trois phases pour desservir éventuellement une entreprise qui nécessite le trois phases. Nous ne sommes pas rendus là et des études prévues dans le budget 2019 devraient venir préciser ce besoin. L'évaluation financière qui s'y rattache est donc une évaluation grossière et on ne doit pas en conclure qu'il s'agit véritablement des coûts réels. De plus, pour concrétiser un tel projet, un projet d'entreprise doit être soumis à Hydro-Québec pour qu'elle accepte d'aller de l'avant.

PTI- Aménagement de la zone multi activités

Le projet d'aménagement de la zone multi-activités est du même ordre. Est-ce qu'il pourra être réalisé en 2019? Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer ni de l'infirmer avec les données que nous avons actuellement. Le montant indiqué au PTI est-il réaliste? Nous ne pouvons pas non plus l'affirmer. Pour le savoir, encore une fois, des études doivent être réalisées. De plus, des installations sanitaires et une source d'eau devront faire partie des études à réaliser. Il s'agit d'un projet important qui pourrait avoir des retombées tant financières pour la municipalité mais aussi se traduire par des créations d'emplois. Se fermer à l'idée d'un tel projet serait, à notre avis, une erreur importante.

PTI- Résidence pour les aînés

Le projet de résidence des aînés est un projet qui tient à cœur aux élus. Des démarches sont en cours avec un groupe technique qui a beaucoup d'expérience dans le domaine. Mais il y a une prémisse à un tel projet : l'acquisition d'un terrain par la municipalité. Des démarches sont également en cours à cet égard et la forme de résidence sera peut-être plutôt du logement à prix modique. C'est à suivre mais encore une fois, il n'y a pas à ce stade de décision définitive.

PTI- Réaménagement de l'hôtel de ville

La direction générale répète depuis déjà un moment la nécessité de revoir l'organisation des bureaux à l'Hôtel de Ville en raison du manque d'espace. Plusieurs solutions ont été envisagées parce que cette décision peut impliquer divers impacts : déplacement de l'âge d'or dans un autre local, ce qui comporte des impacts financiers. Le PTI voulait à ce sujet illustrer la question **mais aucune décision n'est prise à ce stade** sinon que d'être fort conscient que la situation actuelle des bureaux est déficiente par le manque d'espace.

PTI- Projet de camping

De façon visionnaire, la municipalité a fait l'acquisition, il y a quelques années, d'un terrain qui est bien situé au plan touristique (le Parc linéaire d'un côté et l'accès à la rivière d'autre part). Ce terrain a un fort potentiel de développement récréotouristique qui pourrait être au bénéfice de la municipalité par le fait d'inviter les usagers du Parc linéaire de faire un arrêt à La Macaza. Un million de personnes par année utilisent le Parc linéaire sans que La Macaza n'offre aucun service ni activités pour ce marché qui pourrait devenir très lucratif. Des démarches, des études viendront préciser les conditions pour mettre en valeur ce terrain et permettre des retombées significatives pour la municipalité. Qu'est-ce qui pourra être réalisé en 2019, cela reste à voir. La seule certitude que nous avons est que ce terrain appartenant déjà à la municipalité a un potentiel intéressant.

PTI- Dossier église/presbytère

C'est un dossier qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et une offre a été faite auprès de la Fabrique de Rivière-Rouge qui n'a pas aboutie. Le règlement de citation de l'église comme bâtiment patrimonial a relancé les discussions qui sont au point mort depuis un an. Il est clair que l'acquisition de l'église et possiblement du presbytère signifient des investissements à réaliser. L'étude réalisée par un expert engagé par la municipalité indique des investissements de base de 180 000\$. Il s'agit d'investissements de base et l'aménagement intérieur n'est pas en cause dans ce montant de 180 000\$. Il est difficile sans de nouvelles études de préciser les coûts réels qui découleraient de ces acquisitions. Encore là les **montants indiqués au PTI doivent être envisagés avec un grain de sel**. Les coûts réels, la vocation du bâtiment ne sont pas, à ce stade, réellement définis. Tant que l'on ne sait pas à quoi serait utilisé ce bâtiment, on ne peut que donner un minimum d'indications en termes financiers.

PTI- Réseau routier

La municipalité est en attente du renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Le programme 2014-2018 avait permis une subvention sur quatre ans de 669 000\$. On imagine qu'il sera augmenté, mais on l'ignore actuellement. La subvention du programme précédent aura permis d'améliorer certains chemins, principalement celui du lac Caché. La priorité du prochain programme sera le chemin du lac Chaud mais nous ne sommes pas en mesure d'annoncer une décision tant que nous ne connaissons pas les montants attribués à la municipalité dans le cadre du programme 2019. Ce que l'on est en mesure de dire, c'est que des interventions sur le chemin du lac Chaud obligeront des investissements importants dans un avenir rapproché.

PTI- L'aire de l'hôtel de ville

Le projet concernant les équipements de parcs a déjà fait l'objet d'une demande de prix et il est possible qu'il se réalise rapidement. Mais il est aussi important de bien le situer dans toute la question du complexe de l'Hôtel de Ville et des autres éléments qui pourraient apparaître. On a parlé précédemment de la nécessité de revoir les espaces à l'Hôtel de Ville et des impacts que cela pourra avoir sur, par exemple, l'espace occupé par l'âge d'Or. On invoque au PTI la possibilité d'une maison préfabriquée. Est-ce la solution? Où serait-elle située? Également, depuis quelques années, on parle de revoir l'emplacement de la patinoire pour la rendre réglementaire, la réfection du tennis, la construction d'un centre communautaire pouvant desservir les aînés et permettre d'autres activités. Voilà là bien des questions dont nous n'avons pas actuellement les réponses.

PTI- Conclusion

Ce qui ressort du PTI c'est la volonté du conseil municipal que des choses bougent et que des projets concrets au bénéfice de la communauté puissent se réaliser tant dans le sens plus économique du terme mais également qui assurent un développement communautaire et qui vont dans le sens du double objectif énoncé en introduction : permettre à notre population de demeurer le plus longtemps possible dans leur communauté et de dynamiser le milieu afin d'attirer de nouvelles et jeunes familles en créant des emplois et des conditions favorables à l'installation d'entreprises.

LES SOURCES POTENTIELLES DE REVENUS

Pour financer ces projets futurs, il faut voir quelles sont les sources possibles de financement. Dans le budget régulier, certains montants sont prévus pour réaliser des études et analyses à la réalisation de projets. Le surplus accumulé tout en préservant une réserve pour les inattendus peut être fort utile à une partie de financement des projets. Un ou des règlements d'emprunt pourraient être envisagés pour réaliser des projets. Il y a d'ailleurs un principe dont il faut tenir compte quand on parle d'infrastructures qui dureront dans le temps : celui de ne pas faire supporter uniquement par les citoyens actuels les dépenses en immobilisation. Le règlement d'emprunt est un outil à privilégier à cet égard, puisqu'il implique des remboursements annuels et étalant la charge fiscale sur plusieurs années faisant en sorte que la dépense est répartie sur les citoyens actuels mais aussi sur les nouveaux arrivants.

Le Fonds de roulement et le Fonds vert peuvent également être mis à profit. Et il y a les subventions aux deux paliers de gouvernement et chez divers organismes associés aux gouvernements qui sont des sources de financement incontournables. Réaliser des projets comporte toujours une part de risque, nous en sommes conscients. La vie humaine est ainsi faite et ce qui est vrai pour un individu est également vrai pour une collectivité. Quoiqu'il en soit, la peur ne doit pas empêcher que des décisions puissent être prises et que des projets puissent se réaliser, et cela aux bénéfices de tous et chacun. Mais avant de partir en peur, on doit bien comprendre comment se prennent des décisions qui font appel à la gestion des actifs d'une municipalité.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions concernant le budget 2019 et le Programme triennal d'immobilisation 2019-2021. Je serai heureux de répondre à vos interrogations. J'espère que ce long texte vous sera utile pour une meilleure compréhension des enjeux financiers auxquels une municipalité doit faire face.

Au plaisir, Jacques Brisebois, directeur général

Rappel historique concernant la fusion et la défusion de la municipalité

Tous se souviendront qu'en 2002, la municipalité a été fusionnée avec la Ville de Rivière-Rouge. Suite au changement de gouvernement en 2006, elle a été défusionnée et est redevenue une municipalité autonome. En contrepartie, le gouvernement créait les agglomérations. Cela signifiait que les municipalités défusionnées devaient continuer à partager certaines dépenses dites "communes" avec l'ancienne ville et payer des frais d'administration pour la gestion de l'agglomération, ce qui est le cas pour la municipalité de La Macaza. Il y a donc depuis 2006, une quote-part qui doit être payée à la Ville de Rivière-Rouge. En 2018, la quote-part s'élevait à 222 336\$ et en 2019 elle s'établit à 247 607\$, soit une hausse de 25 271\$.

Évolution de la quote-part et du budget de l'agglomération de Rivière-Rouge

		BUDGET 2019 – AGGLOMÉRATION (SOMMAIRE) Adopté le 11 décembre 2018	
	BUDGET 2018	BUDGET 2019	
REVENUS			
QUOTES-PARTS	(771 120) \$	(859 070) \$	
SERVICES RENDUS	(96 700) \$	(118 460) \$	
TRANSFERTS	(5 620) \$	(7 000) \$	
TOTAL DES REVENUS	(873 440) \$	(984 530) \$	
DÉPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	140 210 \$	147 420 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
BRIGADIER	12 430 \$	13 660 \$	
PROTECTION CONTRE INCENDIE	366 680 \$	434 860 \$	
PROTECTION CONTRE INCENDIE - ADMINISTRATION	134 080 \$	154 640 \$	
SOUS-TOTAL	513 190 \$	603 160 \$	
LOISIRS ET CULTURE			
ADMINISTRATION	11 230 \$	10 370 \$	
PISCINE	38 930 \$	38 860 \$	
PARC LIGUORI-GERVAIS	26 780 \$	24 870 \$	
CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS	18 530 \$	15 460 \$	
CENTRE D'EXPOSITION	20 000 \$	19 330 \$	
SOUS-TOTAL	115 470 \$	108 890 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT	18 870 \$	22 580 \$	
TOTAL DES CHARGES	787 740 \$	882 050 \$	
FINANCEMENT			
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	75 700 \$	102 480 \$	
AFFECTATIONS FONDS RÉSERVÉS	10 000 \$	- \$	
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	10 000 \$	- \$	
TOTAL DES DÉPENSES	873 440 \$	984 530 \$	
DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 19^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018 Pierre-Alain Bouchard, greffier			

	RICHESSE FONCIÈRE MRC 2019	TAUX PARTICIPATION	MONTANT DE LA QUOTE-PART
Chiffres tirés du MAMOT			
Rivière-Rouge	532 001 100 \$	71.1771%	611 456 \$
La Macaza	215 432 100 \$	28.8229%	247 607 \$
Total:	747 433 200 \$	100.0000%	859 064 \$

URBANISME

Consultation publique – Projet de règlement sur la gestion des installations septiques

Le 16 février 2019 à 10 h aura lieu, à l'hôtel de ville de la municipalité de La Macaza, une consultation publique concernant le projet de réglementation sur la gestion des installations sanitaires.

Cette réglementation, qui serait appliquée à partir de 2020, aurait pour principal effet d'obliger les propriétaires ayant une installation sanitaire de plus de 30 ans d'âge à la faire inspecter par un professionnel en la matière, et ce, à tous les 4 ans à partir du 30^e anniversaire de l'installation sanitaire. Si l'inspection du professionnel révèle que l'installation contamine ou menace l'environnement, elle devra être remplacée par une installation conforme, et ce dans un délai maximal d'un an.

Cette réglementation est rendue nécessaire dans le contexte où plusieurs installations sanitaires sur le territoire sont vieillissantes, que ces installations sont potentiellement défectueuses ce qui menace la santé de nos lacs et cours d'eau, que ces lacs et cours d'eau sont l'une des principales richesses du territoire et que selon l'article 88 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22), la municipalité a l'obligation d'exécuter et de faire exécuter ledit règlement provincial (Q-2, r. 22).

Dans le but d'encourager les propriétaires à rendre conforme leur installation sanitaire, la municipalité offre une aide financière pouvant aller jusqu'à 500 \$ à partir de son fond environnemental à tout propriétaire qui remplace son installation sanitaire pour une installation conforme. Le gouvernement du Québec offre également un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 5 500 \$ par habitation admissible.

Fond environnemental de la municipalité de La Macaza :

https://www.munilamacaza.ca/sites/www.munilamacaza.ca/files/documentation/reglement_2013-091_modifiant_le_regl._2012-071_fonds_environnemental.pdf

Crédit d'impôt du gouvernement du Québec :

http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/credit-impot.htm

Pour obtenir de plus amples informations : 819-275-2077 ou info@munilamacaza.ca

Timothé Breton



Interdiction de pêche sur glace au Lac Chaud

L'Association des propriétaires du Lac Chaud tient à vous rappeler que la pêche blanche (ou pêche sur glace) est interdite au lac Chaud à des fins de conservation de la faune aquatique. Pour en savoir plus sur les périodes de pêches sur les différents lacs, veuillez consulter le site web du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune au : <http://peche.faune.gouv.qc.ca/?lang=fr>

Le Conseil d'administration de l'Association des Propriétaires du Lac Chaud en profite pour vous souhaiter une bonne et heureuse année à tous, remplie de joie, de paix, et surtout de la santé. Merci de renouveler l'adhésion à votre Association car nous avons besoin de vous pour continuer. Nous sollicitons également les non membres à adhérer au coût minime de 25\$ annuellement.

Jardin communautaire

Avec le mois de février qui approche, le temps sera venu de penser au jardinage et de commencer les semis pour la prochaine saison (tomates, concombres, choux et autres).

Il reste quelques places disponibles pour les gens qui aimeraient avoir à leur disposition, un espace de jardinage au jardin communautaire. Pour plus d'information, vous pouvez rejoindre Isabelle, en composant le: 819 275-2077.

HISTORIQUE DU BUREAU DE POSTE DE LA MACAZA



1^{er} bureau de poste

Nos maîtres et maîtresses de poste au fil du temps : Phileas Charbonneau, Gabriel Veron, Réjean Loyer, Anne-Marie Pilote, Éline Charrette, Sylvie Bellerose.

Le premier maître de poste est nommé le 1^{er} septembre 1897 Il fut Phileas Charbonneau qui possédait le 1^{er} moulin à scie à la Chute de la roche fendue du 1^{er} pont couvert. Gabriel Veron lui succéda pendant 48 ans jusqu'en 1952. Il abritait le comptoir postal dans un coin de son magasin général. Par la suite, il bâtit sa maison et déménagea le bureau de poste sur le site où est présentement l'Hôtel de Ville. Il demeura titulaire jusqu'à sa mort en septembre 1952. Rejean Loyer devint maître de poste en 1952. Il transforma une partie de sa maison en bureau de poste, en succursale de la Banque Canadienne Nationale et en magasin de

chaussures jusqu'à l'ouverture du bureau de poste actuel en 1967. Il exerça ses fonctions pendant 28 ans.

Extrait de l'Écho de la Lièvre du 27 avril 1967 : «Les travaux de construction du bureau de poste progressent rapidement. On sait que le Ministère des Travaux publics avait adjugé en janvier dernier, le contrat de construction de l'édifice au plus bas soumissionnaire, soit à la firme «Champagne et Rochon» de L'Annonciation au coût de \$15,500. Le terrain a été acquis de la Fabrique de La Macaza par le ministère des Travaux publics au coût de \$3,000. Les travaux d'électricité ont été effectués par M. Gilles Chénier, entrepreneur-électricien et par la plomberie Léopold Chalifoux de Lacoste. On estime qu'au cour du mois de mai, le dit bureau de poste sera ouvert au public et que la construction de cet immeuble contribuera à la beauté du village, ayant été érigé sur un terrain de la Fabrique, tout juste à côté de l'église paroissiale.»



2^e bureau de poste



Extrait de l'Écho de la Lièvre du 1^{er} juin 1967 : «Les travaux de construction du bureau de poste de La Macaza sont pratiquement terminés. Déjà, une partie de l'ameublement a été livrée et d'après des informations obtenues du ministère des Travaux publics par l'intermédiaire du maître de poste, M. Réjean Loyer, l'ouverture du bureau de poste aurait lieu dans les premiers jours de juin.

Extrait de l'Écho de la Lièvre du 25 avril 1973 : Un voleur capturé par le maître de poste !

Grâce à l'intervention du maître de poste de La Macaza, M. Réjean Loyer et de ses deux fils, trois individus ont échoué dans leur tentative d'ouvrir le coffre-fort du bureau de poste de La Macaza en s'introduisant vers onze heures trente samedi soir dernier en brisant une fenêtre. La résidence de M. Loyer est située tout près du bureau de poste, ce qui a permis à celui-ci d'entendre des bruits étranges. Accompagné de ses deux garçons, Michel et Pierre, ils se rendirent sur les lieux pour surprendre les voleurs en pleine action. Ils tentaient de perforer la porte du coffre-fort à l'aide d'une foreuse électrique. Les trois voleurs tentèrent de s'échapper le plus rapidement possible. Deux d'entre eux parvinrent à s'évincer des lieux et oublièrent de prêter main-forte à leur camarade qui s'est retrouvé prisonnier entre les bras de M. Loyer et de ses fils !

Notre bureau de poste est un atout toujours fort apprécié de toute la population. Souhaitons-lui longue vie tout en soulignant et remerciant les loyaux services de ses employé(e)s—Bravo !

Recherches : Benoit Thibeault & Christine Macias, bénévoles - Photos : Collection Bibliothèque de La Macaza

Sources : «Aperçu d'histoire de La Macaza» par Jean-Paul Bélanger, «Sous le ciel de l'Annonciation» par Côme Cartier.

Concours: Souhait d'anniversaire



INFORMATIONS SUR LA PERSONNE FÊTÉE

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse complète: _____

Date d'anniversaire: _____

Pour faire publier un **SOUHAIT D'ANNIVERSAIRE**, faites parvenir votre demande à l'adresse courriel suivante: info@munilamacaza.ca, ou compléter le coupon-réponse inclus, que vous déposerez dans la boîte à cet effet au bureau municipal.

La personne gagnante recevra par la poste, une lettre qu'elle devra conserver pour présenter à nos commanditaires afin de recevoir ses prix.

Toutes demandes non-complétées adéquatement, ne seront pas publiées.



GAGNANT (E) DU MOIS:

À venir!

Merci à nos commanditaires:

boulangerie-riviere-rouge.com

Boulangerie artisanale

Boulangerie
Rivière Rouge

489, rue de la Madone, Mont-Laurier 819 616-3787 109
1271, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge 819 275-3787 37

Pains - Pâtisseries
Tartes - Pizzas
Brioches - Croissants
Pâtés maison
Gâteaux et plus
Sandwichs faits maison sur pain frais ou croissant

Dépanneur & Resto-bar La Macaza

314, chemin de L'Aéroport

La Macaza (QC) J0T 1R0

819 275-5158



QUILLETON AMICAL

Au profit de :

Les Joyeux Aînés Macaziens de La Macaza

Samedi

23 FÉVRIER 2019

au salon de quilles Saboca de Rivière-Rouge

Deux départs : 13 h et 19 h



Information et réservations : (819) 275-2610 Jacqueline

Les billets sont en vente : Salon de quilles, Dépanneur La Macaza, Bureau municipal

***POSSIBILITÉ DE FAIRE DES ÉQUIPES SUPPLÉMENTAIRES**



Votre **BIBLIO**, une ressource gratuite, complète et dynamique!

Services **sur place**:

- Prêts de **livres, revues, jeux et DVD**
- Émission de la **carte citoyenne**
- **Ordinateurs et tablette** accessibles pour tous
- **WIFI** gratuit!
- Activités, animations, club de lecture et conférences pour petits et grands
- Exposition d'œuvres d'artistes locaux et de photos historiques d'ici
- Programme: «**Une naissance un livre**»
- Services **en ligne**, via: **www.mabibliotheque.ca**:
- Prêts de livres et revues numériques
- Demandes de PEB
- Cours : de langues, bureautique, informatique, musique et développement personnel
- Ressources **BIBLIO-AIDANTS**
- Accès à **Généalogie Québec** et **MesAieux.com**
- Des infos sur **vosre biblio**: horaire, activités, collection, etc.
- Et plus encore!

Votre biblio, un milieu chaleureux et GRATUIT! ABONNEZ-VOUS!

STATISTIQUES 2018 - BIBLIO

En 2018, votre biblio a:

- Servi **3492 clients**
- Catalogué **231 DVD**
- Catalogué **634 documents**
- Catalogué **44 jeux**

Pour un grand total de **909 nouveaux documents** ajoutés à notre **collection locale**.

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mardi : 13h à 17h
Mercredi : 15h à 19h
Judi : 12h à 17h
Samedi : 9h à 12h

819-275-2077 poste 26 . biblio@munilamacaza.ca



JOURNÉE PLEIN AIR FAMILIALE SAMEDI 2 MARS 2019 HÔTEL DE VILLE LA MACAZA



10h à 16h **ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**

Glissade, patin libre, raquette, ballon balais amical, quilles, ping-pong, musique, jeux...

12h
17h

HOT DOGS SUR BBQ (\$) **SOUPER SPAGHETTI BÉNÉFICE**

Au profit de l'Association du Lac Macaza
12\$ en prévente, 15\$ à la porte, enfants - de 12 ans 7\$
(voir détails à la page suivante)

19h Gratuit SOIRÉE DANSANTE AVEC DJ

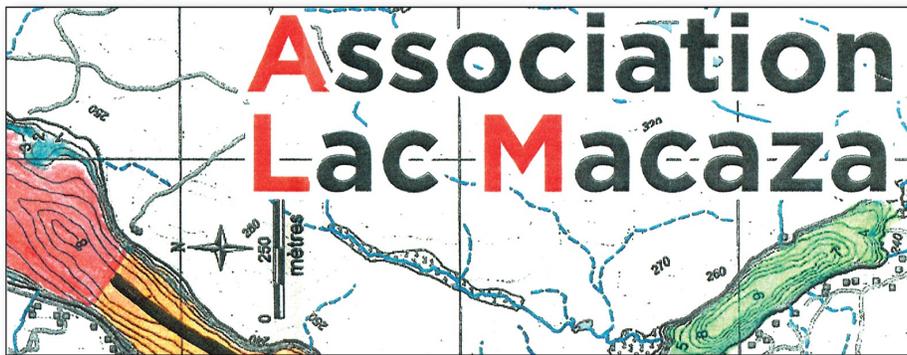
Martin Bouchard DJ super animateur
Animation, danse en ligne, jeux...



*Permis d'alcool

*Organisé par l'Association du Lac Macaza en collaboration avec le service des loisirs de la Municipalité.

Infos : 819.275.2077 poste 21 loisirs@munilamacaza.ca



SOUPER **BÉNÉFICE** de **L'ALM**

SAMEDI le 2 MARS 2019
à partir de **17 h**

À la salle communautaire Alice Rapatel-Dubuc
53 rue des Pionniers, La Macaza

12\$ Par personne en pré-vente
au bureau municipal

15\$ À la porte

7\$ Enfants 12 ans et moins

* Permis d'alcool

* Organisé par l'Association du Lac Macaza,
en collaboration avec le service des loisirs
de la municipalité.

AU MENU:

Spaghetti • Salade César • Dessert

GRATUIT

Soirée dansante avec **Martin Bouchard**
DJ SUPER ANIMATEUR
Animation • Danse en ligne • Jeux...

Infos: 819-275-7413 ou 819-421-1689



Recycler et composter est maintenant obligatoire

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) invite les résidents et les commerçants à récupérer toutes les matières recyclables et organiques dès maintenant. En effet, un règlement adopté par les villes et municipalités de Lac-Saguay, L'Ascension, La Macaza, Nominuingue et Rivière-Rouge interdit de mettre dans le bac noir (ou conteneur à déchets) les matières organiques, les matières recyclables, les résidus domestiques dangereux ainsi que les appareils électroniques (ex. : télévision, ordinateur). Si les règlements prévoient des amendes, les municipalités ont décidé dans un 1^{er} temps de miser sur l'information et la sensibilisation des citoyens.

Par exemple, dans le cas de la collecte des bacs bruns, un billet de courtoisie est émis par le collecteur sur le bac dans le cas où certaines matières ne sont pas conformes. Félicitations à tous celles et ceux qui ont contribué au détournement de l'enfouissement de septembre à la fin novembre de 265 tonnes de matières organiques, ce qui correspond à un volume d'environ 44 camions de collecte! Pour les commerces et les institutions, et en collaboration avec les municipalités participantes, la RIDR, en collaboration avec les municipalités, offre un service d'accompagnement afin de mettre en place la récupération des matières organiques et recyclables.

Mentionnons également que la collecte du bac noir se fait désormais une fois par mois en hiver, car la quantité de déchet est maintenant en baisse.

La mise en place d'une réglementation pour réduire les déchets s'inscrit dans le cadre des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* qui interdira l'enfouissement des matières organiques en 2020.

Pour toute information sur la nouvelle réglementation, les bacs ou la collecte, veuillez contacter votre municipalité.

Pour visionner la capsule sur l'obligation de recycler, la population est invitée à consulter la section des matières recyclables sur le site de la RIDR au www.ridr.qc.ca

Rappel concernant le nourrissage des chevreuils et autres animaux sauvages

En vertu des règlements 2010-056 et 2013-084, il est interdit en tout temps de nourrir les animaux sauvages sur ou à proximité des plans d'eau, dans les zones de villégiatures, dans la zone urbaine et à moins de 100 mètres de tout chemin privé et public.

Cette réglementation vise à protéger l'environnement, les animaux sauvages et la sécurité des usagers de la route. En effet, le nourrissage des animaux sauvages incite ces derniers à s'approcher des routes ce qui représente un risque pour leur sécurité et pour la sécurité des automobilistes comme en témoignent les nombreuses collisions entre des chevreuils et des véhicules qui surviennent chaque année dans notre municipalité. **En cas d'infraction, des amendes allant de 300\$ à 4 000\$ peuvent être imposées au contrevenant.**

Résumé: Visite du « Bonhomme à lunettes »

Le 8 novembre dernier, plus de 20 personnes se sont déplacées au centre communautaire de La Macaza pour se prévaloir des services du personnel de Philippe Rochette-Opticien, alias le Bonhomme à lunettes. Soit pour une première lunette, une deuxième de rechange, une lunette de vue ou tout simplement un ajustement de leur propre monture. Pour certains, ce n'était pas leur première expérience auprès de cet organisme, pour d'autres oui. Chose certaine, tous semblaient ravis de leur choix.

Nous tenons à remercier M. Rochette, ainsi que Sophie et Marie-Pier, toutes deux opticiennes, pour leur excellent service, en espérant les revoir l'an prochain.



Calendrier des événements

Février 2019

Dimanche Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi

						1	2 AGA Association du Lac Macaza 10h00
3		4	5	6	7	8	9
10	11 Séance du conseil municipal—19h		12	13	14	15	16 Consultation pu- blique concernant le projet de règle- ment sur les fosses septiques - 10h
17		18		19	20	21	22
24	25		26	27	28		23 Quilleton - 13h et 19h



Les Joyeux Macaziens
Calendrier du mois **février 2019**
Cartes du lundi : 4 - 11 - 18 - 25 @ 13h
Activités du jeudi : 7 - 14 - 21 - 28 @ 13h
Billard: jeudi @ 13h

Dîner poulet BBQ: jeudi le 21 @ midi - Thème « La Saint-Valentin » (portez du rouge).

Pour recevoir les communiqués de la Municipalité,
veuillez envoyer votre adresse courriel à
info@munilamacaza.ca

Date de tombée de la prochaine édition
15 février 2019
Prochaine parution :
Fin-février 2019